



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Destiné aux habitants

Document à conserver



DICRIM

Édition Février 2014



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes sont tenues d'organiser la sauvegarde des habitants situés dans les zones sensibles. Pour cela, elles doivent anticiper et réfléchir en amont aux procédures d'évacuations, de ravitaillement et d'hébergement. **Deux objectifs : Préserver les vies humaines et diminuer les dégâts matériels.**



Ce livret est destiné à vous informer des risques naturels et technologiques présents sur la commune. Les risques majeurs révèlent toute leur dangerosité lorsqu'ils sont ignorés. Connaître les dispositions pour s'en protéger et acquérir les bons réflexes vous permettra d'y faire face avec plus de sérénité. L'exposition de la ville de Melle à certains risques ne peut être sous-estimée, nul ne peut contester que ceux-ci existent, qu'ils peuvent s'avérer de nature différente et que leurs conséquences peuvent être catastrophiques et inattendues. C'est pourquoi il est important de prendre connaissance des préconisations contenues dans ce document. Le respect des consignes de sécurité va vous permettre d'assurer votre sauvegarde et faciliter le travail des équipes de secours.

Consignes générales



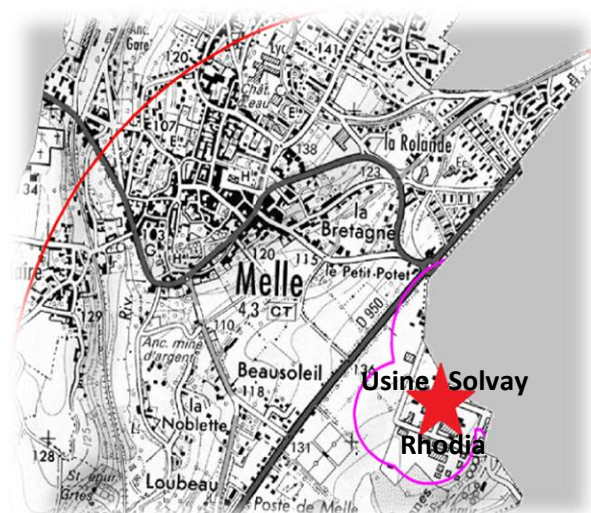
Informez-vous régulièrement :

- . en conservant et en consultant ce document.
- . sur le site internet, de la ville, préfecture des Deux Sèvres, de Météo France ...
www.ville-melle.fr / www.deux-sevres.gouv.fr / www.meteofrance.fr
- . par tout autre moyen à votre disposition : TV, radio (106.4 FM) ...

Les risques technologiques



Le risque industriel



Effets au sol Effets en hauteur

Source : Préfecture 79 / 2013

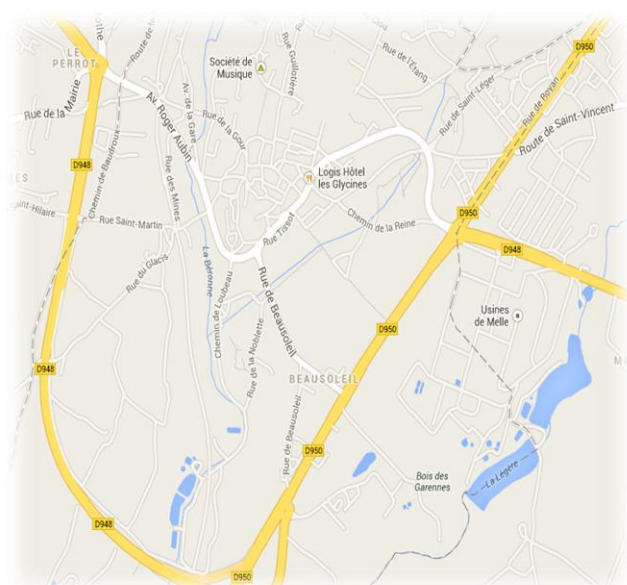
Certains sites industriels accueillent des établissements dangereux. Un événement accidentel au sein de l'usine **Solvay-Rhodia** peut alors entraîner des conséquences immédiates et graves en raison de la nature des produits stockés et des processus de fabrication.

Le risque industriel peut se manifester par **un incendie, une explosion ou un nuage toxique**.

Afin de prévenir ce risque, **une réglementation stricte** encadre les établissements dangereux et ceux-ci sont soumis à des contrôles réguliers. **Le plan local d'urbanisme** interdit les constructions dans les zones à risque. Plus d'informations en mairie et sur le site internet de la commune de Melle. (www.ville-melle.fr)



Le risque lié au transport de matière dangereuse



Source : Carte IGN / 2014

Le transport de matière dangereuse représente un risque potentiel pour l'homme et l'environnement lors d'un accident sur les voies de communication classiques (routes notamment), ou d'une rupture de canalisation. La commune de Melle est traversée par deux routes à fortes circulations, la **RD 948** et la **RD 950**.

Le risque de transport de matières dangereuses peut se traduire par **un incendie, une explosion ou un nuage toxique**.

Afin de prévenir ce risque, **une réglementation stricte** encadre le transport de matières dangereuses et les canalisations font l'objet d'une **surveillance périodique**. Plus d'informations en mairie et sur le site internet de la préfecture. (www.deux-sevres.gouv.fr)

Les risques naturels



Le risque lié aux tempêtes



Source : Météo-France / 2012

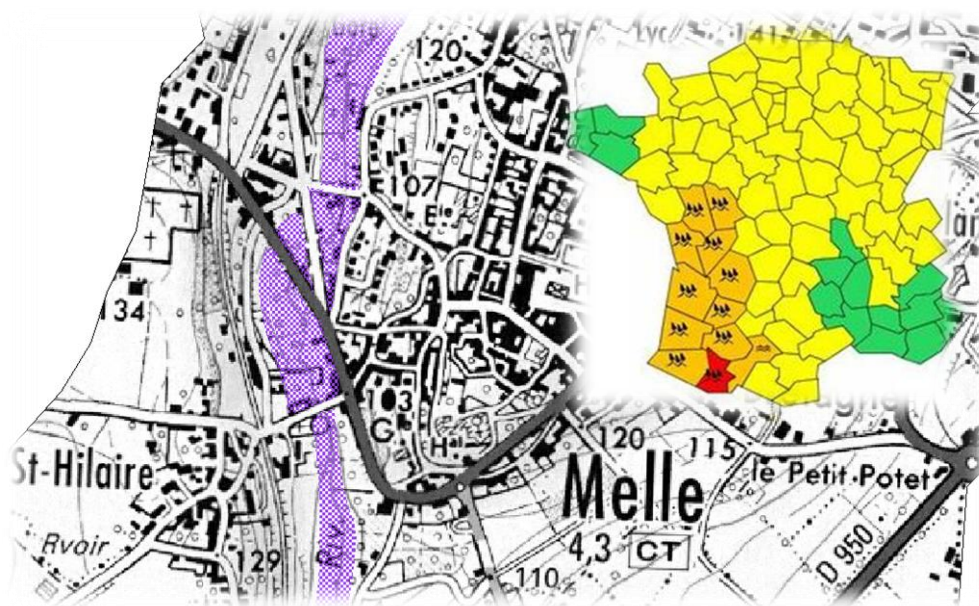
Une tempête est une forte perturbation atmosphérique qui se manifeste par des **vents violents supérieurs à 89 km/h**. Elle peut être accompagnée de **pluies plus ou moins intenses**.

Des vents forts peuvent causer des **dégâts matériels**. Le risque principal est la **chute d'arbres**, de poteaux, de toitures, mais aussi l'**envol d'objets divers** qui se transforment en projectiles.

L'illustration ci-contre est un exemple de **carte de vigilance « vents violents »** publiée par Météo France lors de la survenance d'une perturbation. Plus d'informations en mairie et sur le site internet de Météo-France. (www.meteofrance.com)



Le risque lié aux inondations



Source : Préfecture 79 / 2013

Météo-France 2012

Une inondation est la résultante de **fortes pluies**. Le risque inondation est **faible** sur la commune de Melle. Sont concernées les habitations situées **au bord de la Béronne**.

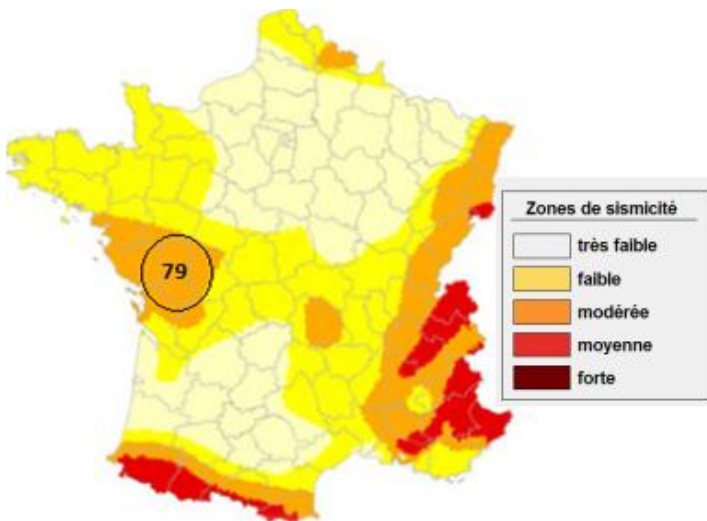
La montée des eaux peut provoquer des **dégâts matériels** et le plus souvent des **coupures d'électricité**.

Lors d'un risque avéré d'inondations Météo France publie une **carte de vigilance** afin de prévenir les communes. Plus d'informations et mairie et sur le site internet de Météo-France.

(www.meteofrance.com)



Le risque lié aux tremblements de terre



Source : Préfecture 79 / 2013

Un tremblement de terre correspond à une fracturation de la roche en profondeur qui se traduit par des **vibrations du sol en surface**. La commune de Melle est située en **zone 3, zone à risque modéré**.

Les dégâts provoqués par les vibrations dépendent de la **puissance** du séisme ainsi que la **durée** des vibrations.

Les séismes sont **imprévisibles**. Toutefois afin de prévoir leurs conséquences, les constructeurs sont tenus de respecter une **réglementation parasismique**.

Plus d'informations en mairie et sur le site internet de la préfecture. (www.deux-sevres.gouv.fr)

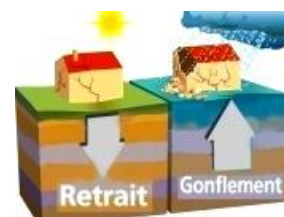


Le risque lié aux mouvements de terrain



Source : Préfecture 79 / 2013

Il existe deux types de mouvements de terrain : le **retrait et gonflement des argiles** (du sol) et l'**affaissement de cavités souterraines**. La commune de Melle est concernée par les deux phénomènes



Les dégâts provoqués par ces mouvements de terrain sont **matériels**. L'instabilité des sols provoquent des **fissures sur les bâtiments** et les affaiblissent.

Les mouvements de terrain sont **imprévisibles**. Afin de s'en protéger, la **réglementation relative à l'urbanisation** interdit les constructions sur les zones à risque. Plus d'informations en mairie et sur le site internet de la préfecture.

(www.deux-sevres.gouv.fr)

Les risques météorologiques



Le risque lié aux fortes chaleurs



Source : Météo-France / 2012

Une période de canicule correspond à **plusieurs jours consécutifs (jour et nuit)** dont la température ne descend pas en dessous de 20°C. La durée de cette période peut varier de **quelques jours à quelques semaines**.

Une période caniculaire peut avoir de **graves conséquences** sur la santé et entraîner le **décès des personnes les plus fragiles**.

L'illustration ci contre est un exemple de **carte de vigilance « canicule »** publiée par **Météo France** lors de la survenance d'une vague de chaleur. Plus d'informations en mairie ou sur le site internet de Météo-France. (www.meteofrance.com)



Le risque lié aux vagues de grand froid



Source : Météo-France / 2012

Une période de grand froid correspond à **plusieurs jours consécutifs** dont la température (réelle ou ressentie) est **proche ou en dessous de 0°C**. Cette vague de froid peut être accompagnée de **gel ou de neige**.

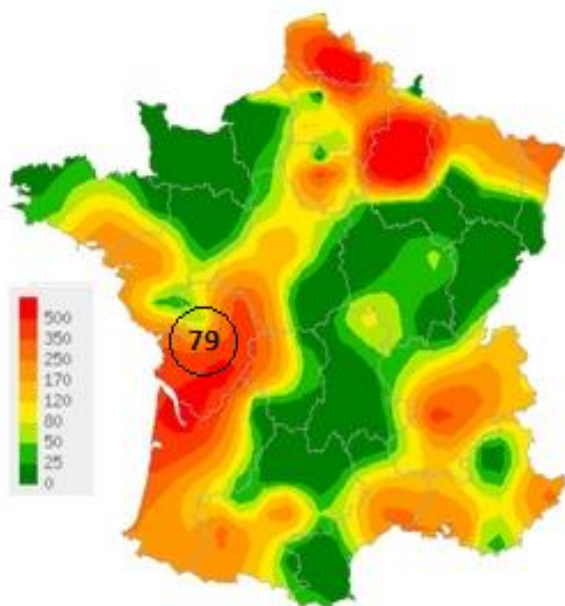
Une période de grand froid peut avoir de **graves conséquences sur la santé** et peut même entraîner le **décès des personnes les plus fragiles**.

L'illustration ci contre est un exemple de **carte de vigilance « grand froid »** publiée par **Météo France** lors de la survenance d'un épisode de grand froid. Plus d'informations en mairie ou sur le site internet de Météo-France. (www.meteofrance.com)

Les risques sanitaires



Le risque de pandémie grippale



Source : Ministère de la santé / 2012

Une période de pandémie grippale survient **tous les ans en début de saison hivernale**. Elle peut durer jusqu'à la fin de l'hiver.

Du fait de sa **grande contagiosité**, une pandémie peut toucher tout le monde. Toutefois, **elle peut entraîner le décès des personnes les plus fragiles**.

Le respect des règles d'hygiène les plus élémentaires permet de prévenir la contamination virale. Les autorités sanitaires conseillent également de se faire vacciner annuellement contre la grippe.

Le risque de rejet radioactif dans l'atmosphère



Source : Agence de Sûreté Nucléaire / 2014

La commune de Melle est située à une **soixantaine de kilomètres de la centrale nucléaire de Civaux**. Le risque de rejet radioactif dans l'atmosphère est **très faible** mais non nul.

Le rejet de matière radioactive dans l'atmosphère peut entraîner des effets sur la santé à court et long terme.

Les dispositions de **distribution de comprimés d'iode** sont prévues par la **préfecture des Deux-Sèvres** en cas d'accident sur le site de Civaux.



- Mairie 05 49 27 00 23
- Préfecture 08 10 63 79 02
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- SAMU social : 115
- Radio France-Bleu Poitou 106.4 FM
- www.ville-melle.fr
- www.deux-sevres.gouv.fr
- www.meteofrance.com



La sécurité est l'affaire de chacun !

